

EXTRAIT REGLES DE GESTION DE L'ACTIVITE PASS'CYCLISME 2014

Comité Régional des Pays de la Loire

A - ATTRIBUTION DU NIVEAU D'UN PASS'CYCLISME OU PASS'CYCLISME OPEN

1) Attribution des niveaux pour un nouveau licencié n'ayant JAMAIS pratiqué la compétition

La licence Pass'cyclisme open est attribuée uniquement aux D1 et D2

Âges des nouveaux licenciés	Niveau d'accueil	
	Hommes	Dames
17 à 39 ans	D2	D3
40 à 49 ans	D3	D4
50 ans et +	D4	D4

2) Attribution d'un Pass'Cyclisme à un ancien compétiteur FFC

Dernière licence	Conditions Année A -1	Carence		Niveau b)	
		Hommes	Dames	Hommes	Dames
Elite ou 1 ^{ère}		5 ans	4 ans	D1	D1
2ème		4 ans	3 ans	D1	D2
Régionale ou 3 ou Junior	- de N points a)			D1	D3
Cadet 2	Suivant avis du CR			D2	D3

a) Valeur est déterminée par le comité régional concerné

b) Dans le cas où le nombre d'années de carence est supérieur à ceux indiqués pour les différents cas, et si après plusieurs participations du licencié un écart notable de valeur réelle est constaté, la commission responsable pourra modifier ce niveau comme elle peut le faire pour tout nouveau licencié.

B – GESTION DES NIVEAUX

1) Montée de niveau à l'intérieur du Pass'cyclisme ou Pass'Cyclisme Open

La montée d'un niveau à l'autre se fait :

- immédiatement après **2 victoires** dans le niveau
- immédiatement après **1 victoire** dans une épreuve du niveau supérieur
- immédiatement après **25 pts** suivant barème ci-dessous

PLACE	1	2	3	4	5
POINTS	6	4	3	2	1

2) Gestion des descentes de niveau:

Elles peuvent intervenir si nécessaire à tout moment sur décision de la commission. (Cas d'écart flagrant après quelques participations pour un nouveau licencié entre le niveau réel et celui affecté)

Par ailleurs en fin de saison, à une date limite fixée par elle, la commission départementale ou régionale du Cyclisme Pour Tous examine les éventuelles demandes de descente qui doivent être motivées.

3) Montée en Compétition 3 ou en junior

La montée de Pass'Cyclisme ou de Pass'Cyclisme Open en **compétition 3** ou en **junior** se fait :

- 1- **immédiatement** après **1 victoire** en **compétition 3** ou en **junior** pour le Pass'Cyclisme Open, ou exceptionnellement pour le Pass'cyclisme lorsqu'il participe à une épreuve organisée par son propre club
- 2- **immédiatement** après **1 victoire en D1** pour les licenciés **17-18ans**
- 3- **immédiatement** après **3 victoires en D1** pour les licenciés **19 ans et +**
- 4- **immédiatement** ou **en fin de saison** sur **supériorité manifeste** selon les critères définis par le comité régional
- 5- en fin de saison suivant le nombre de points obtenus (*) **au classement régional dans les épreuves ouvertes aux 3^{ème} Catégorie**

(*) Cette valeur est définie par chaque comité régional

4) Supériorité manifeste

- a) Elle s'applique immédiatement si elle est avérée que ce soit pour la montée dans les niveaux D1, D2, D3, ou pour la montée en catégorie Compétition 3 ou junior.

A titre d'exemple elle se détermine d'après la combinaison de plusieurs critères définis par les comités régionaux :

- nombre de victoires,
- plusieurs places consécutives dans les 5 premiers
- cumul de points,
- comportement dans les épreuves,
- etc....

- b) Après avoir bénéficié d'une descente en Pass'Cyclisme D2 ou de l'un des niveaux Pass'Cyclisme au niveau inférieur, toute place dans les 5 premiers implique la remontée immédiate dans le précédent niveau.
- c) Après avoir bénéficié d'une descente de 3^{ème} catégorie en Pass'cyclisme D1 la remontée se fait immédiatement après 2 victoires.
- d) **Sur les épreuves Pass'cyclisme des Pays de la Loire, la carte à la journée sera attribuée : en D1 pour les Hommes et en D3 pour les Dames**